



Vétigny

Clinique vétérinaire
Comprendre, accompagner, soulager

www.veto-igny.fr

Médecine - Chirurgie - Hospitalisation - Echographie -
Radiologie - Troubles du comportement

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE LA SELARL VETIGNY

DOCTEUR PHILIPPE LE BERRE
CLINIQUE VETERINAIRE VETIGNY
193, BOULEVARD MARCEL CACHIN – 91430 IGNY

Les présentes conditions sont consultables sur le tableau d'affichage de notre salle d'attente, elles peuvent vous être remises sous un format papier à la clinique ou peuvent être téléchargées à l'adresse suivante : <http://veto-igny.fr>.

Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires.

HORAIRES D'OUVERTURE ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

La clinique est ouverte du Lundi au Vendredi de 8h30 à 19h30 et le Samedi de 8h30 à 17h.
Les consultations ont lieu sur rendez-vous toute la journée.

PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

Docteur Vétérinaire Philippe LE BERRE, Associé, diplômé de l'ENVA,
Docteur Vétérinaire Clémence GUILLEMOT, salariée, diplômée de l'ENVT,
Docteur Vétérinaire Rébecca CHARBIT, salariée, diplômée de LIEGE,
Docteur Vétérinaire Davy SFEZ, itinérant en chirurgie, diplômé de l'ENVA,
Madame Maëlle LE BERRE, Responsable ASV,
Madame Margot MILIA, ASV,
Madame Capucine ROLLIN, ASV,
Monsieur Axel LE FLOUR, Apprenti ASV.

PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE LA CLINIQUE

- Consultation de médecine générale,
- Chirurgie générale,
- Consultations spécialisées : le cas échéant par un intervenant extérieur, Vétérinaire spécialiste, avec l'accord du client,
- Chirurgie orthopédique et spécialisée : le cas échéant par un intervenant extérieur,
- Analyses sanguines et urinaire effectué par nos soins et/ou par un laboratoire extérieur.



Vétigny

Clinique vétérinaire
Comprendre, accompagner, soulager

www.veto-igny.fr

Médecine - Chirurgie - Hospitalisation - Echographie -
Radiologie - Troubles du comportement

- Anesthésies générales.
- Imagerie médicale :
 - Radiographie,
 - Echographie abdominale ou cardiaque (effectuée le cas échéant par un intervenant extérieur).
- Délivrance de médicaments :
 - Conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur,
 - Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques.

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

Les animaux hospitalisés font l'objet de soins attentifs et réguliers.

Afin d'assurer la surveillance des animaux hospitalisés notamment pendant les horaires de fermeture de l'établissement, un vétérinaire de la structure peut assurer la continuité des soins. Dans le cas contraire, l'animal est référé à un établissement ouvert 24h/24h.

PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

Afin d'assurer en notre absence un suivi optimum des animaux qui nous sont confiés, notre établissement a passé un contrat de gestion des urgences avec les structures suivantes :

- Service à domicile : VETOADOM : vous pouvez lors des horaires de fermeture de notre établissement composer le numéro de la clinique (01.69.41.39.14) la ligne est automatiquement transférée auprès des services de VETOADOM. Un assistant de régulation vétérinaire évaluera le degré de l'urgence et le cas échéant missionnera un vétérinaire qui se rendra à votre domicile.

ESPECES TRAITÉES

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- Chiens,
- Chats,
- Furets,
- Rongeurs,
- Lapins

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus notamment les équidés et les animaux de rente.

En cas d'urgences concernant ces espèces vous pouvez vous adresser à : ENVA – 7 avenue du Général de Gaulle – 94700 MAISON ALFORT.



Vétigny

Clinique vétérinaire
Comprendre, accompagner, soulager

www.veto-igny.fr

Médecine - Chirurgie - Hospitalisation - Echographie -
Radiologie - Troubles du comportement

RISQUE THERAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHESIQUE, RISQUE LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client.

Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital de l'animal, par écrit sous la forme d'un contrat de soins.

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIERES

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

DECES DE L'ANIMAL

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la réglementation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à des fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société ESTHIMA – rue Marcel Laloyeau – 91150 ETAMPES l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client.

Les frais d'incinération sont à la charge du client.

ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX

Les chiens de première catégorie et deuxième catégorie sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

- S'il s'agit d'un animal domestique : l'animal peut être présenté à la Clinique
 - L'animal est identifié :
 - Le propriétaire se déplace,
 - Le propriétaire ne se déplace pas :
 - L'animal n'est pas identifié :
 - Appel de l'astreinte de la Mairie d'IGNY,
 - Appel de la Fourrière animale SACPA – RD 132 – 2 lieu dit « les Emondants » - 91580 SOUZY LA BRICHE
- S'il s'agit d'un animal sauvage :

Le client contacte directement l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage – 01.44.15.17.17.



Vétigny

Clinique vétérinaire
Comprendre, accompagner, soulager

www.veto-igny.fr

Médecine - Chirurgie - Hospitalisation - Echographie -
Radiologie - Troubles du comportement

MODALITES DE REGLEMENT

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client. Nous acceptons les règlements par chèque, espèce et carte bleue, et sous certaines conditions par virement. De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon les modalités convenues entre le vétérinaire et le client.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée.

Un avoir pourra être établi en cas de restitution d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois. Les médicaments non entamés ne peuvent être repris.

Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture.

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement auprès des autorités judiciaires compétentes.

LITIGES

En cas de litige à caractère déontologiques, le client peut s'adresser au Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires d'Île de France – 18 Cours Debille – 75011 PARIS – 01.47.00.12.89.

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, tout client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès du Docteur Philippe LE BERRE.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel. Aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.